

COMPOSITION DE JURY DAEU

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 613-1 et D.613-1 à D. 613-12,
Vu l'arrêté du 3 août 1994 régissant le diplôme d'accès aux études universitaires,

ARRETE n°2024-259 abroge et remplace l'arrêté n° 2024-005

Article 1 : Le jury de la **session 1 du 12 juin 2024**, concernant le diplôme suivant :

Diplôme : DAEU A – Diplôme d'accès aux études universitaires
Niveau : 4
Option : A « littéraire »

est constituée des personnes suivantes :

- au titre de membres de la commission en leur qualité d'enseignants participant à la formation,
 - Monsieur Laurent BONNEVAY, enseignant vacataire
 - Madame Aude ROIZOT, enseignante contractuelle formation continue
 - Madame Pascale VASSELIER, enseignante vacataire
 - Monsieur Christian PICARD, maître de conférences

Article 2 : Est désignée en qualité de président du jury :

- Monsieur Christian PICARD, maître de conférences

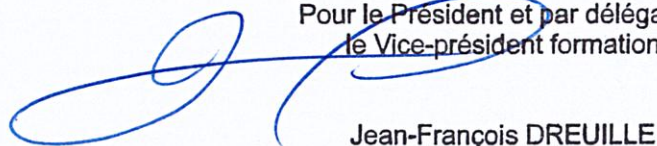
Article 3 : Est désignée en qualité de secrétaire de la commission :

- Madame ROUX-FOUGERE Stéphanie, gestionnaire administrative du service formation continue

Article 4 : La directrice générale des services de l'université Savoie Mont Blanc est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 29 avril 2024

Pour le Président et par délégation
le Vice-président formation



Jean-François DREUILLE

Philippe GALEZ

Ampliation aux membres du jury DAEU A